

Certificat

Formation des élus locaux



sciencespo.aix

www.sciencespo-aix.fr

25 rue Gaston de Saporta
13100 Aix-en-Provence

Présentation

La formation des élus locaux a fait récemment l'objet d'importantes réformes. Le droit à la formation adaptée dont bénéficie chaque élu au cours de son mandat s'en trouve renforcé, tout comme les **exigences de formation dans des domaines d'action locale de plus en plus techniques** : gestion des déchets, urbanisme, construction, habitat...

Pour accompagner cette évolution, Sciences Po Aix propose une **formation adaptée aux élus locaux** dans les **différents champs de compétence des collectivités territoriales** et de leurs établissements publics.

Les enseignements dispensés portent aussi bien sur des connaissances théoriques, que sur des approches très pratiques des problématiques rencontrées quotidiennement.

Assurée par des enseignants-chercheurs, magistrats et experts de la haute fonction publique, la formation se donne pour ambition d'apporter aux participants les connaissances nécessaires à **l'exercice éclairé de leur mandat**, et les clés de compréhension qui leur permettront de mieux appréhender les défis actuels sur leur territoire.

Des journées expertes sur des thématiques plus approfondies peuvent être proposées à la demande, en sus des modules prévus dans le cadre du certificat.

Compétences visées

- Connaître et maîtriser les **enjeux financiers et budgétaires** de la vie et de l'action d'une collectivité territoriale
- Connaître et comprendre les **compétences et prérogatives** d'une collectivité territoriale
- Maîtriser les **droits et obligations** de l'élu
- Connaître les **enjeux d'une communication locale** et savoir soi-même communiquer

Programme

Thème 1 12H Évoluer sur le territoire

- Un territoire marqué par une organisation déconcentrée et décentralisée.

Thème 2 18H Financer

- Connaître les besoins de la collectivité
- Maîtriser les finances locales
- Construire et mener un projet

Thème 3 6H Décider seul

- Connaître ses pouvoirs propres et savoir en user
- Rédiger et publier ses actes
- Modifier, abroger, retirer ses actes

Thème 4 6H Décider collégalement

- Le fonctionnement des assemblées délibérantes
- Les droits de l'opposition
- Les autres modes d'expression de la démocratie locale

Thème 5 12H Aménager, construire

- Les dernières réformes du droit de l'urbanisme
- Le PLUi et autres documents d'urbanisme
- Les contraintes propres à certaines parties du territoire
- Les pouvoirs de contrainte en urbanisme
- Acquérir pour aménager : préempter, exproprier

Thème 6 6H Gérer la propriété publique

- Le patrimoine des collectivités territoriales
- Distinguer le domaine public et le domaine privé
- Les règles d'utilisation, d'occupation et d'aliénation des biens publics
- La valorisation des domaines public et privé
- Identifier et incorporer les biens vacants et sans maître

Thème 7 12H Gérer les services publics locaux

- Bien choisir le mode de gestion
- Variété des délégations
- Procédure de dévolution des délégations de service public
- Mise en place d'outils de suivi et de contrôle

Thème 8 12H Manager

- Recruter le personnel de la collectivité
- Rémunérer le personnel
- Prévenir les risques psycho-sociaux et gérer les situations de harcèlement et de discrimination
- Gérer collectivement le personnel et entretenir le dialogue social

Thème 9 12H Acheter

- Maîtriser les règles de la commande publique
- Identifier les risques et enjeux des procédures
- Acheter éco-responsable
- Comprendre le rôle et le fonctionnement de la commission d'appel d'offres et du pouvoir adjudicateur

Thème 10 6H Gérer les risques

- La police administrative générale
- Les polices administratives spéciales
- Les documents de prévention des risques

Thème 11 6H Déontologie, conflits d'intérêts, risque civil et pénal

- Les droits et devoirs de l' élu : implications de la loi 3DS
- La responsabilité civile et pénale

Thème 12 12H Communiquer

- Communiquer en début de mandat
- Communiquer de manière globale, permanente, informative et citoyenne
- Communiquer suivant les nouveaux outils

Organisation

Calendrier de la formation

Le cycle de formation est d'une durée de 120 heures (20 jours). Les cours se déroulent les jeudis et vendredis, du mois de mars au mois de mars de l'année suivante.

Mode d'évaluation

La délivrance du certificat, diplôme d'établissement de Sciences Po Aix, est subordonnée à la réussite des épreuves terminales. Celles-ci prennent la forme d'un grand oral d'une durée de 30 minutes portant sur des thématiques transversales, devant un jury composé de 3 membres de l'équipe pédagogique.

Admission

Candidature

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site www.sciencespo-aix.fr, rubrique admission.

Coût de la formation diplômante

Formation complète et diplômante : 3100 €

La formule à la carte permet aux participants de ne s'inscrire qu'à certains thèmes au choix :

À la journée - commune de moins de 5000 hab : 400 €

À la journée - autres collectivités ou EPCI : 550 €

Tarif de groupe à la journée : 3500 €

Les élus peuvent utiliser leur DIFE (droit individuel à la formation des élus).

Public visé

La formation est ouverte aux élus titulaires d'un mandat local.



Contact

Responsable pédagogique de la formation :

Didier DEL PRETE

Maître de conférences associé
Président-assesseur à la cour administrative d'appel de
Marseille

→ didier.del-prete@sciencespo-aix.fr

Renseignements et inscriptions :

Frédéric CHARDIN

04 65 04 70 73

→ frederic.chardin@sciencespo-aix.fr

Aurélie WOLKOWICZ

04 65 04 70 77

→ aurelie.wolkowicz@sciencespo-aix.fr

ORGANISME AGRÉÉ POUR LA
FORMATION DES ÉLUS

